CONVENTION

Entre les soussignés :

- Monsieur Pierre Michel BERNARD, Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (SIDEGAV), agissant en tant que délégataire du pouvoir concédant des 82 communes du syndicat.

Et

- La ville de DOUCHY LES MINES valablement représentée par son Maire en exercice,
  Monsieur Michel VENIAT
  Ci après dénommée «..... »

EXPOSE

Compte tenu

- des modifications intervenues dans l'organisation des compétences entre le SIDEGAV et le concessionnaire Enedis,

- de la volonté commune des deux parties d'adapter, aux exigences présentes et à venir d'un service public de qualité,

Il a été convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Lors de travaux d'esthétisme du réseau public de distribution d'électricité, le SIDEGAV assure la Maîtrise d'ouvrage, conformément au cahier des charges de concession.

À la suite d'un appel d'offres ouvert, le marché de travaux a été attribué à la société SATELEC – Agence de Trith Saint Léger – 14 ZA les Poutrelles – 59125 TRITH SAINT LEGER.

Le SIDEGAV garantira le paiement des travaux auprès de la société SATELEC pour les communes concernées, et se chargera du recouvrement dès les travaux terminés.

En cas d'intervention d'autres entreprises sur le chantier du SIDEGAV, la Commune a la responsabilité de nommer et prendre en charge la mission de coordinateur sécurité.

Lieu d'exécution des travaux : **Rue Molière à Douchy les Mines**

ARTICLE 2 – MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le montant des travaux après études s'élève à 79 749,40 euros HT, soit 95 699,28 € T.T.C. Ces devis ont été établis suivant le bordereau de prix unitaire du marché de travaux du SIDEGAV.

Le montant de la participation financière de la ville est de 15 949,88 € hors taxe. Il représente 20 % de la partie globale des travaux d'esthétisme hors taxe. Le montant de la participation financière de la Ville intégrera la révision des prix prévus au marché de travaux suivant l'évolution de l'indice TP12.

Le montant du fonds de concours du SIDEGAV est de 79 749,40 €.
Il représente :

- 80 % du montant hors taxes des travaux d'esthétisme, soit 63 799,52 euros.
- Le montant total de la TVA sur les travaux, soit 15 949,88 euros. La TVA est prise en charge par le SIDEGAV et fait l'objet d'un remboursement au titre du FCTVA.

La participation financière du SIDEGAV est soumise au fait que les travaux soient finalisés au plus tard le 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PAIEMENT

Le versement de la participation financière de la Ville se fera pour partie à compter de la réalisation de 90 % du montant des travaux.
Le solde de 10 % sera effectué après réception du procès verbal de fin de travaux. Le comptable assignataire chargé du paiement des sommes prévues à l'article 2 est Monsieur Le Trésorier Principal de Valenciennes – Centre des Impôts – Rue Raoul Follereau – BP 10439 – 56300 VALENCIENNES.

ARTICLE 4-LITIGES

En cas de contestation dans l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

SIDEGAV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

COMMUNE DE DOUCHY LES MINES 59282

ESTHETISME DU RESEAU BASSE TENSION
Rue Molière

PLAN PROJET

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

SATELEC

APS AVANT TRAVAUX :

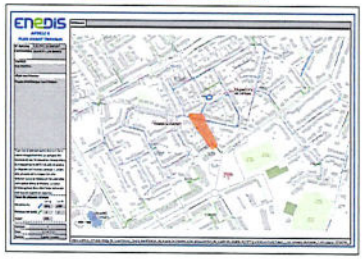

APS APRES TRAVAUX :



PLAN DE SITUATION :



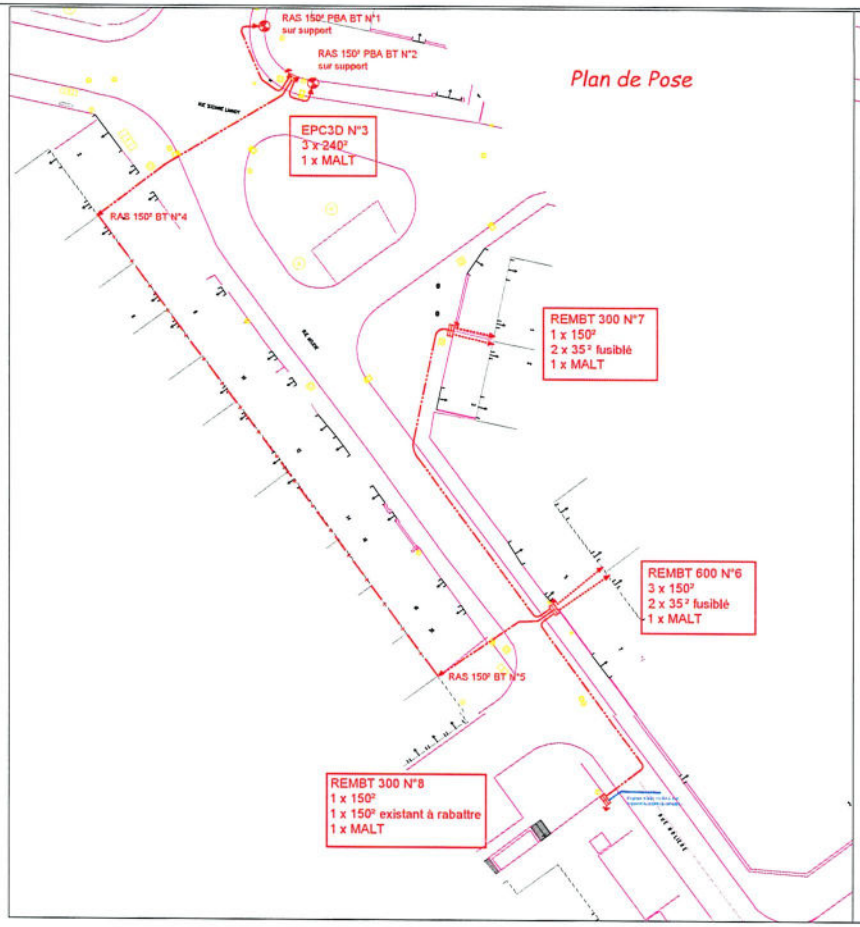

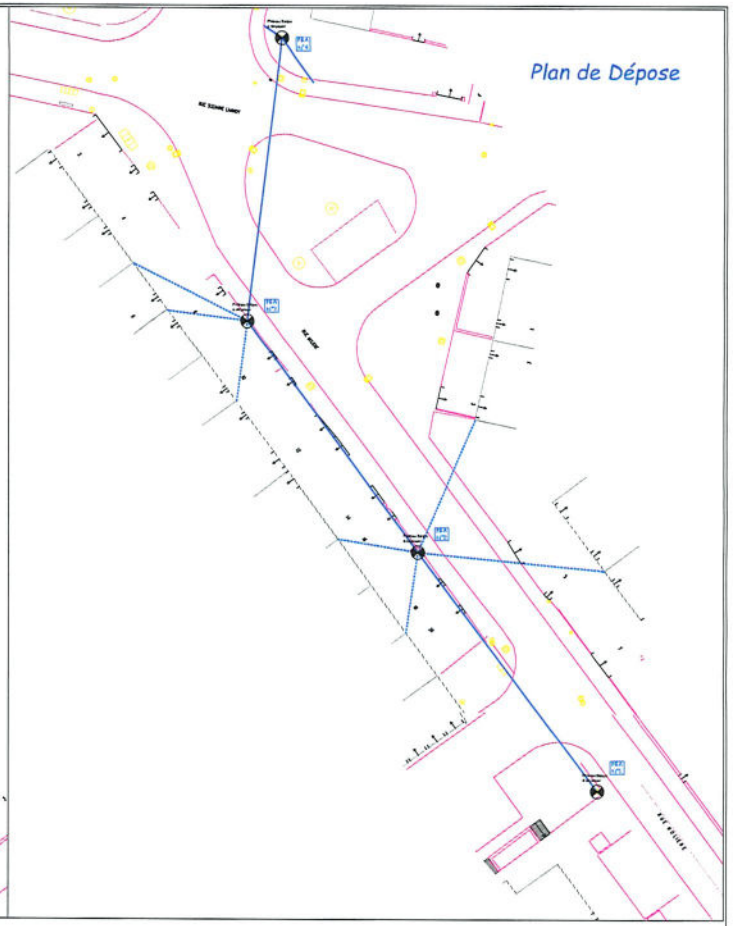

LEGENDE BASSE TENSION :

LEGENDE ENEDIS POSE

- Câble HK 24 3x150² + 95² AL
- Câble HK 24 3x35² + 35² AL
- Câble NFC 33-209 3x70² + 70² AL
- Coffret REMBT + MALT
- Coffret ECP3D + MALT
- Remontée aéro-souterraine
- Support béton

LEGENDE ENEDIS EXISTANT

- Câble aérien réseau Cuivre
- Câble branchement souterrain
- Support existant

Pose réseau Aérien								
Tronçon	Section	Longueur géographique	Raccordement					Longueur électrique
			Coffret	RAS	Poste	Boîte	Façade	
RAS BT n°4 - RAS BT n°5	Torsadé 70²	65		16				65
		65 ml						65 ml

Pose réseau Souterrain								
Tronçon	Section	Longueur géographique	Raccordement					Longueur électrique
			Coffret	RAS	Poste	Boîte	Façade	
ECP3D n°3 - RAS PBA BT n°1	3x150²+95²	14	1	8				23
ECP3D n°3 - RAS PBA BT n°2	3x150²+95²	4	1	8				15
ECP3D n°3 - RAS BT n°4	3x150²+95²	29	1				2	33
RAS BT n°5 - REMBT n°6	3x150²+95²	16	1				5	30
REMBT n°6 - REMBT n°7	3x150²+95²	48	2					50
REMBT n°6 - REMBT n°8	3x150²+95²	25	2					31
		142 ml						172 ml

Pose branchement								
Tronçon	SECTION	Longueur géographique	Raccordement					Longueur électrique
			Coffret	RAS	Poste	Boîte	Façade	
REMBT n°7 - RAS n°1	4x95² AL	5	1	2				9
REMBT n°7 - RAS n°2	4x95² AL	5	1	2				9
REMBT n°8 - RAS n°3	4x95² AL	7	1	2				11
REMBT n°8 - RAS n°7	4x95² AL	7	1	2				11
		24 ml						40 ml

TABLEAU RECAPITULATIF DE POSE ET DEPOSE

	COMMUNE	ART ou SRT	SECTION	NATURE	REPERE	LONGUEUR Géographique	LONGUEUR Electrique	SUPPORTS Quantité	SUPPORTS Nature
POSE	DOUCHY LES MINES	SRT	3x150²+95²	Alu	Souterrain	142 ml	172 ml	2	poteau béton
	DOUCHY LES MINES	SRT	3x35²+35²	Alu	Souterrain	24 ml	40 ml		
	DOUCHY LES MINES	ART	770²	Alu	Aérien	69 ml	85 ml		
DEPOSE	DOUCHY LES MINES	ART	50²	CU	Aérien	110 ml	122 ml	4	Poteau Béton

Id PRM	N° de PRM	Pose Dépose Remontement Modulation Repère	CS mono CS Tri CA	Type 1 Type 2	Individuel Collectif	Type d'utilisation C = consommateur P = Producteur M = Mixte	LA (Entrée Dépose) Code Repère sur plan	Type de coffret	V = Sous CS = Aérienne A = Aérien F = Façade	Section et Nature	Longueur prévue	Longueur Réalisée	Remontement oui non	DI (Détection Individuelle) Code Repère sur plan	Sous, Aérienne Aérien Façade Sous Souterrain	Section et Nature	Longueur prévue	Longueur Réalisée	Remontement oui non
N°1		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	REMBT N°1 - RAS N°1	REMBT	S	4x150² AL	9		Oui						Non
N°2		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°2		S	2x35² AL	5		Oui						Non
N°3		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	REMBT N°3 - RAS N°3	REMBT	S	4x150² AL	9		Oui						Non
N°4		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°4		F	2x35² AL	5		Oui						Non
N°5		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	REMBT N°5 - RAS N°5	REMBT	S	4x150² AL	12		Oui						Non
N°6		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°6		F	2x35² AL	5		Oui						Non
N°7		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	REMBT N°7 - RAS N°7	REMBT	S	4x150² AL	12		Oui						Non
N°8		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°8		F	2x35² AL	5		Oui						Non
N°10		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°10		F	2x35² AL	5		Oui						Non
N°11		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°11		F	2x35² AL	5		Oui						Non
N°12		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°12		F	2x35² AL	5		Oui						Non
N°13		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°13		F	2x35² AL	5		Oui						Non
N°14		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°14		F	2x35² AL	5		Oui						Non
N°15		Pose	CS mono	Type 1	Individuel	C	770² - N°15		F	2x35² AL	5		Oui						Non

ARTICLE 5-COMMUNICATION ET PUBLICITE

Le SIDEGAV se réserve le droit d'utiliser les actions qu'il finance dans le cadre de sa communication.

Le SIDEGAV s'engage à faire apparaître la mention « Ville de DOUCHY LES MINES, Financeur » à hauteur de 15 949,88 € dans toute publication ou communication relative à l'action d'esthétisme du réseau et à informer le public concerné.

Fait à Anzin,
Le 15 juillet 2025

Pour le SIDEGAV

Monsieur le Président,

Pierre-Michel BERNARD

Pour la ville de DOUCHY LES MINES

Monsieur le Maire,

MAIRIE DE DOUCHY LES MINES
59282

Michel VENIAT